



Asbl SISAHM
Service d'accompagnement

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

Version « facile à comprendre »



L'asbl Sisahm est un service d'accompagnement bruxellois destiné aux enfants, aux adolescents et aux adultes ayant une déficience intellectuelle légère ou modérée.

Sisahm propose à ses bénéficiaires des accompagnements en vue de leur permettre d'acquérir davantage d'autonomie dans leur vie quotidienne.

Sur base d'une longue expérience, Sisahm soutient des adultes qui souhaitent devenir auto-représentants c'est-à-dire témoigner en leur nom propre de leur parcours de vie ou à propos d'un thème bien précis. Ceci se fait auprès d'étudiants des hautes écoles, de professionnels du secteur du handicap, lors de colloques, de conférences et également auprès d'autres personnes en situation de handicap aussi bien en Belgique qu'à l'étranger.

C'est à ce titre que le Cabinet de Madame Evelyne Huytebroeck, Ministre bruxelloise en charge de la politique d'Aide aux personnes handicapées, a contacté Sisahm afin de développer le projet de l'appropriation, par des personnes en situation de handicap, de la **Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées**, convention que la Belgique a signée et ratifiée en 2009.

Ce projet a pour objet de sensibiliser et d'informer les personnes en situation de handicap et les services spécialisés auxquels ces personnes s'adressent, aux droits des personnes handicapées.

Il fallait donc partir de la version originale de la Convention pour aboutir à une version simplifiée tant au niveau du vocabulaire, des tournures de phrases que de la mise en page.



Au sein de l'asbl, Anne-Marie De Vleeschouwer, coordinatrice du projet, et Serge Manneback, auto-représentant, engagé à mi-temps pour une durée déterminée, ont travaillé sur cette Convention.

Ils ont relu les articles, les ont classés par thème, ils les ont simplifiés et illustrés par des exemples et de nombreuses photos afin de rendre cette version plus facile à comprendre.

Cette nouvelle mouture a ensuite été validée par sept auto-représentants de Sisahm soutenus par des personnes ressources afin de s'assurer que la version finalisée était bel et bien plus accessible. Ces textes ont également bénéficié des regards croisés de personnes représentant d'autres types de handicap (sensoriel et physique).

Parce qu'une Convention relative aux droits des personnes handicapées qui ne leur serait pas accessible n'aurait aucun sens !

La présentation de cette version « facile à comprendre », lors de la journée de sensibilisation du 24 avril 2012 à Bruxelles, a été organisée avec la participation active des personnes en situation de handicap. Huit auto-représentants ont pris la parole devant une assemblée de 150 personnes : personnes en situation de handicap, professionnels et Madame la Ministre.

De septembre 2012 à avril 2013, Anne-Marie De Vleeschouwer et Serge Manneback ont été à la rencontre des services d'accompagnement, des centres de jour et d'hébergement, des associations, des centres de loisirs ...en région bruxelloise afin de poursuivre l'appropriation de la convention avec les bénéficiaires et les professionnels.

- Valoriser le travail des personnes en situation de handicap.
- Prendre connaissance de l'existence de la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap.
- Pouvoir la comprendre et se l'approprier.
- Mettre en évidence les droits qui peuvent être mis en application en lien direct avec la vie quotidienne de la personne en situation de handicap.
- Sensibiliser les services spécialisés qui travaillent avec les bénéficiaires...

...voilà les objectifs de ce travail.

Un coffret « jeux de cartes » reprenant les photos de la convention a également été réalisé.



Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter **SiSAHM**,

📍 Rue du Trône 127 - B-1050 Bruxelles

☎ 0032 2/219.49.78 - ✉ sisahm@sisahm.be